

CRILAN

Assemblée générale de la CLI Flamanville du 25 mai 2023

Pour une expertise indépendante sur l'EPR de Flamanville

Éléments conduisant le CRILAN à demander une expertise indépendante sur l'EPR au regard de la sécurité due à la population.

1 Introduction

Depuis 18 mois notre association demande à la CLI une expertise indépendante avant le démarrage de l'EPR, **ce qui est justifié avec ce chantier** aussi complexe et chaotique, aussi long et coûteux.

Et pourtant ce réacteur, le plus puissant au monde est promis à un fonctionnement à **100 % de ses capacités** initiales de 1650 MW malgré les défauts de la cuve et les autres.

Malgré les vicissitudes de notre demande, le CRILAN se propose de donner à L'Assemblée générale les arguments permettant de statuer sur la **proposition d'expertise indépendante**.

C'est une prérogative attachée à la CLI par le Code de l'environnement.

Le Crilan ne présentera **pas un cahier des charges complet et détaillé**, ni un budget. Il est même étonnant que le bureau de la CLI ose lui demander ça alors que nous sommes privés de la présence d'un expert à nos côtés et des moyens de l'ANCCLI qui nous auraient permis de mieux qualifier encore notre demande. **Nous partons avec un handicap qui nous a été imposé**.

Notre document qui vous a été adressé samedi par le Conseil Départemental relève de l'approche profane des associations. **Le document que la CRIIRAD** nous autorise à diffuser, relève de l'expertise scientifique.

2 Constats et historique des principaux événements qui ont émaillé le chantier de l'EPR, retard et surcoûts

Il s'agit d'acter une situation industrielle inédite pour l'industrie nucléaire et pour notre région, avec un chantier toujours en cours à la veille de la fin du délai accordé avec la seconde prolongation pour sa construction soit avril 2024.

L'EPR est un prototype dont le chantier a commencé à Flamanville en 2007 dont on connaît les résultats. « Fiasco » pour Mr Lemaire, ministre de l'économie et des finances, « engin quasi inconstructible » pour Mr Proglia ancien PDG d'EDF ; les qualificatifs ne manquent pas pour décrire les échecs de ce réacteur toujours en chantier 16 ans après.

Pour nous, il existe de sérieux doutes sur la capacité de l'EPR à fonctionner en toute sûreté en raison de **l'accumulation des problèmes dont certains sont encore présents**. Il s'agit notamment de la **cuve** qui n'aurait jamais dû être validée par décret ministériel et aussi d'un **défaut de conception générique** du cœur de l'EPR au regard du combustible.

Dès le départ, la construction de l'EPR a fait l'objet de **nombreuses malfaçons et de nombreux écarts**, depuis l'implantation de **ferraillages** ou le coulage de voiles **béton** jusqu'aux écarts sur les **piquages du circuit primaire**, en passant par les **falsifications de dossiers de fabrication au Creusot (cf notre document)**.

Certaines malfaçons ont donné lieu à des **procédures dérogatoires**, comme c'est le cas pour les marges consommées par le **défaut de fabrication de la cuve**, d'autres à des réparations inédites et incertaines, comme pour les **soudures du circuit secondaire couvertes par l'exclusion de rupture**.

La progression de l'instruction technique et le **retour d'expérience international** ont également mis en évidence des problèmes spécifiques comme la **qualification des soupapes**, les **vibrations induites par le pressuriseur**, voire plus récemment les incertitudes sur la **tenue du combustible** au vu de la situation à Taishan-1. Ces points sont développés dans notre document.

Après l'avoir révélé en 2021, la CRIIRAD a souligné en décembre 2022 un **défaut de conception générique du cœur de l'EPR** entraînant des vibrations, des fluctuations du flux neutronique, des anomalies et des dégradations du combustible. La question de la modification du **fond de cuve** était posée ainsi que le **fonctionnement du réacteur à vitesse réduite** pour limiter les phénomènes vibratoires.

Vu l'étendue des problèmes autour de la qualité de la cuve non conforme et du couvercle qui devrait être changé avant toute divergence nucléaire,

Vu le problème des vibrations du fond de cuve et de la tenue du combustible rapportés par la CRIIRAD à Taishan 1,

Vu le rôle de l'EPR dans la validation du programme EPR2,

Le contexte devient préoccupant avec l'annonce de la consultation ASN sur le démarrage de l'EPR.

3 Une fuite en avant depuis 2007

Chacune de nos réunions de CLI est suspendue à l'annonce d'un nouvel aléa ou d'un nouveau retard.

Tous les recours collectifs en Conseil d'État engagés par les associations : **Réseau Sortir du Nucléaire, Greenpeace France, Stop EPR ni à Penly ni ailleurs, FNE, CREPAN FNE-Normandie, CRILAN, Notre affaire à tous**, ont été rejetés.

Ils portaient sur :

- L'augmentation des rejets gazeux et liquides avec les 3 réacteurs,
- La dérogation à la réglementation sur les équipements nucléaires sous pression,
- Le décret de création et les 2 prolongations du chantier,

- L'avis favorable de l'ASN sur la cuve non conforme et son autorisation de mise en service,
- La mise en service partiel de l'installation,
- L'autorisation ministérielle d'exploiter l'EPR. Renvoyée au TA de Caen

Les plaintes collectives en Justice ont toutes été classées sans suite :

- Sur la non-conformité des soudures du circuit secondaire principal
- Sur la qualification de certains matériels liés à la sûreté nucléaire,
- Sur 36 infractions environnementales relevées par l'ASN sur le site de Flamanville.

Pour nous, la raison d'État ne saurait se substituer au droit de l'environnement.

La fuite en avant continue avec la consultation annoncée par l'ASN en vue du démarrage de l'EPR en appui sur un dossier de 22000 pages.

4 Des voix s'élèvent

Pour certaines associations, il faut « **arrêter les frais** » avec l'EPR.

Pour **Greenpeace France** il faut un **moratoire**¹ sur les travaux de l'EPR de Flamanville, afin de conduire **une évaluation en lien avec Taishan**. A l'occasion de la dernière campagne présidentielle le candidat **Jadot** demandait « **un audit très sérieux sur le chantier** »².

Début 2023 des députés écologistes ont fait une demande d'expertise indépendante sur l'EPR en commission de l'Assemblée nationale puis près de la Ministre. Des élus régionaux écologistes de Normandie ont fait la même démarche près de la Ministre.

La Presse de la Manche du 15 mai 2023 rapporte une consultation de l'ASN avec 571 contributions. On y observe que **40 % des contributeurs expriment une opposition à la filière nucléaire et au projet de réacteur EPR**, environ **25 % une opposition à la mise en service de la cuve de ce réacteur avec ses composants actuels** »³.

Le temps est venu pour la CLI d'user de la prérogative qui lui est donnée afin d'engager le processus vers une expertise indépendante prévue par le Code de l'environnement notamment avant la mise en service d'une installation.

Et selon nos informations ni l'ANCCLI ni l'ASN n'ont le pouvoir de se substituer à la CLI de Flamanville pour cela, mais elles peuvent l'accompagner.

5 Pourquoi une expertise indépendante ?

Dans le contexte actuel de l'EPR , l'expertise indépendante doit apporter la preuve que l'EPR peut fonctionner en conformité avec les règles de sûreté nucléaire sans mettre en cause la sécurité de tous.

¹ Site Greenpeace 9 décembre 2021

² Presse de la Manche 5 mars 2022

³ Presse de la Manche 15 mai 2023

Il s'agit d'expertiser un prototype avec ses défauts résiduels

Après avoir analysé les différents documents et avis de l'exploitant, de l'ASN et de l'IRSN il est nécessaire d'évaluer ou réévaluer notamment :

- La consommation des marges de sûreté de la cuve et des gros composants (Cf dialogue technique), etc.
- Les conséquences des nombreux défauts, défaillances et dérogations les uns par rapport aux autres.
- Les effets du fonctionnement du réacteur à 100% sur le combustible et l'instrumentation de la cuve notamment

Il s'agit donc de prouver que tous les problèmes sont réglés ainsi que leurs possibles interactions, une cascade de causes pouvant créer un accident majeur.

Une simple revue documentaire ne suffit donc pas, il faut une analyse par d'autres spécialistes de renommée internationale pour apprécier la situation.

C'est aussi un enjeu national et international avec les EPR et les EPR 2:

L'enjeu est d'identifier les problèmes génériques des EPR actuels au regard de la démultiplication envisagée des futurs EPR2.

Les EPR2 ne sont que sur le papier et sont sensés résoudre les problèmes apparus sur l'EPR de Flamanville (qui lui risque de rester avec...).

Les expertises indépendantes

Une expertise indépendante est différente et complémentaire des expertises liées à AIEA, WANO, à l'exploitant, à l'ASN, à l'IRSN, comme il peut y en avoir sur l'EPR actuellement.

Des expertises indépendantes ont déjà été effectuées sur des sites nucléaires en France souvent avec le concours de l'ANCCLI à propos de questions de sûreté des installations ou de santé environnementale: à Fessenheim, à La Hague avec le GRNC en 1999, au Blayais, au Tricastin, Dampierre et Saint Laurent etc.

L'expertise indépendante esquissée et argumentée dans notre dossier doit permettre de vérifier l'aptitude de l'EPR à démarrer et à fonctionner en toute sûreté et pour la sécurité de tous, dans une presqu'île concernée par d'autres installations nucléaires qui peuvent interagir entre elles en cas d'accident nucléaire.

6 Proposition

Le CRILAN propose une expertise publique indépendante sur l'EPR avec des experts internationaux.

En application du **principe de précaution**, la CLI est en position de diligenter une expertise indépendante, c'est même sa prérogative.

Nous proposons donc une expertise pluraliste et contradictoire disposant de moyens en lien avec l'enjeu.

En responsabilité et en connaissance de cause, la CLI doit apprécier quelles seraient les conséquences de ne pas réaliser cette expertise indépendante dans une situation pareille.

Dans un tel contexte et en cas de défaillance accidentelle sur l'EPR on pourrait lui reprocher un défaut d'information du public et d'engagement au regard de son rôle : sa responsabilité pourrait être engagée notamment au regard des conséquences.

Le CRILAN vous propose donc d'engager des discussions avec l'ANCCLI pour étudier la mise en place de cette expertise indépendante à dimension internationale.

Pour mémoire, une expertise internationale a été effectuée à Gorleben en Allemagne sur un projet de site de stockage des déchets nucléaires.

Internationale pourquoi ?

Les défauts survenus dans l'exploitation des 3 EPR actuellement en service montrent que la technologie n'est pas mature.

Une expertise contradictoire, totalement indépendante est donc justifiée afin de discuter en profondeur de l'EPR de Flamanville, et ce à la lumière des enseignements de l'exploitation des EPR déjà démarrés en Chine et en Finlande.

Comment ?

Il s'agit d'une expertise **contradictoire** et publique afin de pouvoir **juger en connaissance de cause.**

L'ANCCLI nous a indiqué par écrit être à la disposition de la CLI Flamanville qui en est adhérente. Il est donc possible de la solliciter pour travailler sur un cahier des charges détaillé.

Son réseau dispose de compétences et elle sera sûrement à même d'aider à préfigurer un programme, un budget et une structuration de l'expertise contradictoire avec des experts internationaux.

Dans cette démarche, l'engagement de la CLI, du monde politique et du financement public sont déterminants afin de protéger la population.

André JACQUES, Président du CRILAN